

Mode d'évaluation des critères

Le critère éliminatoire était le respect du programme fonctionnel. Celui-ci définissait les données générales que sont le profil en long, les gabarits, et les différentes contraintes du site (réseaux, exploitation des canaux et de la voie SNCF,...).

Afin d'évaluer la qualité technique des offres, une équipe, constituée par le Setra et la DREIF, a analysé chaque offre de façon très détaillée.

D'une part sur la conception générale, chaque projet a été examiné en détail sur la pertinence :

- Validité de la conception générale et des méthodes de construction (élancement, balancement, flexion générale des tabliers, appuis, fondations profondes, équipements...),
- Analyse critique des méthodes de réalisation pour assurer la qualité de la réalisation, la sécurité des ouvriers et des usagers des voies franchies en cours de travaux, ainsi que la réduction des atteintes à l'environnement (accès, méthodes d'exécution, terrassements),
- Conformité au programme fonctionnel et notamment en ce qui concerne la géométrie : tracé, profil en long, gabarits, respect de l'emplacement des culées (dans la bande prévue) et de l'emprise des remblais d'accès, largeurs fonctionnelles, etc...,
- Vérification des hypothèses de calcul, puis du dimensionnement (calcul et dispositions constructives) pendant les phases de construction et en service.

D'autre part, les détails de conception ont fait l'objet d'un contrôle minutieux (assemblage, bossage, braconnage, ...).

Ce dernier point a été regardé de façon d'autant plus précise que la solution ou son mode de construction se montrait innovant (des calculs contradictoires ont été menés lorsque cela était jugé nécessaire).

Une fois la conception générale et le dimensionnement contrôlés, ont été vérifiés plus en détail les points suivants :

- Plans des appuis et du tablier et notamment conception des assemblages,
- Validation des dispositions constructives : accès, installations de chantier, terrassements (emprise) et mise en décharge, hygiène et sécurité, respect environnemental,
- Validation des descentes de charge puis vérification du dimensionnement des fondations,
- Validation de l'avant-métré ainsi que des éléments essentiels du CCTP, du planning d'exécution et du contenu des prix.

Pour noter la qualité esthétique des projets, un architecte et un paysagiste ont utilisé les planches qui étaient demandées dans l'offre comportant des rendus architecturaux ainsi que des insertions dans le paysage sur les photos fournies dans le DCE. De plus les architectes de chaque projet devaient remettre un mémoire pour expliciter leur choix et les raisons qui les avaient conduits à choisir les différents aspects architecturaux de l'ouvrage.

Enfin, pour estimer le critère prix, qui n'arrivait ici qu'en troisième position, la DDE a dû vérifier les avant-métrés fournis dans les offres et éventuellement intégrer les quantités à ajouter suite à l'analyse technique (ajout de précontrainte, de ferrailage,...) ou les oublis.